

CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE DAMPIERRE

Lundi 2 Novembre 2015 à 20h30

Convocation le 23/10/2015

affichage le 06/11/2015

Étaient présents : Mesdames Joss BERNARD, Josette PAILLARD, Martine ALBAN, Valérie QUEUCHE, Nadine BOUTER-TURILLON, Jocelyne DUVAL, Céline MAUCHAMP et messieurs Grégoire DURANT, Christophe FERRAND, Alain GOUNAND, Florian DARCO, Christophe THEVENOT, Ludovic GERBER, Patrice PROST

Secrétaire de séance : Christophe FERRAND

Après lecture faite par Monsieur le Maire du procès-verbal du 5 Octobre, celui-ci est adopté à l'unanimité par les membres du Conseil municipal.

Ordre du jour

Affaires générales

- Présentation de l'étude financière de la commune réalisée par la Perceptrice
- Délibération membres du bureau de l'Association Foncière
- - Tarifs salle polyvalente 2017
- Tarifs communaux 2016
- Modifications budgétaires
- Schéma départemental de coopération intercommunale (information)
- Lancement consultations pour études aménagement « A la vue de Dole » et
« Brangeons »
- Acquisition propriété centre village
- Prime de fin d'année **Bâtiment**
- Bail commercial (ancienne agence postale)
- Bail à usage professionnel (bâtiment mairie)
- Travaux Local commercial rue de Fraisans

Questions diverses

Avant l'ouverture de la séance,

Madame Antoinette GILLET, Présidente de l'association ADN (Association pour le Désarmement Nucléaire) est venue demander au Conseil municipal l'autorisation de

*planter un Ginko Biloba sur le terrain communal situé devant l'Eglise de la commune.
Cet arbre serait un symbole de la lutte contre le bombardement nucléaire.*

En séance,

Affaires générales

Présentation étude financière de la commune par la perception

La perceptrice expose au Conseil municipal la situation financière de la commune sur la période de 2012/2014. En bref, cette étude fait apparaître que les charges ont progressé plus rapidement que les produits. La capacité d'autofinancement nette est cependant élevée et permet de renouveler le patrimoine communal (investissements) dans de bonnes conditions. Le fond de roulement est largement positif ce qui évite le recours à la ligne de trésorerie. L'endettement est raisonnable et le montant de l'annuité de la dette permet de préserver le niveau de la capacité d'autofinancement nette. Des emprunts sont encore possibles, d'autant que la pression fiscale reste mesurée. Ainsi, l'environnement financier de la commune peut être apprécié favorablement. Sa situation paraît équilibrée.

Délibération membres du Bureau de l'Association Foncière

Sur proposition du Maire, le Conseil municipal valide et proposera à la Chambre d'agriculture les nouveaux membres du bureau de l'Association Foncière, à savoir :
Propriétaires

- M. CADOUX Michel
- M. FAIVRE Claude
- M. TOURNIER Joël

Exploitants

- Mme BOUTER-TURILLON Nadine
- M. PROST Patrice
- M. TOURNIER Jacques

Tarifs salle polyvalente 2017

Sur proposition du Maire, le Conseil municipal décide avec 13 voix pour et 1 abstention, de ne pas augmenter les tarifs de la salle polyvalente pour l'année 2017. Compte tenu de la baisse de fréquentation pour les locations extérieures et de la disponibilité en résultant, les membres du Conseil décident également de diminuer de 20 % les tarifs pour les particuliers et associations extérieures à la Communauté de Communes JURA NORD.

Tarifs communaux 2016

Sur proposition du Maire, le Conseil municipal décide à l'unanimité des présents, de ne pas augmenter les tarifs communaux pour l'année 2016.

Modifications budgétaires

Sur proposition du Maire, le Conseil municipal accepte à l'unanimité des présents la modification budgétaire suivante nécessaire pour rembourser la caution du cabinet médical :

Budget commune

- | | |
|---------------------|----------|
| - Cpte 165 Dépense | + 1200 € |
| - Cpte 165 Recette | + 800 € |
| - Cpte 1323 Recette | + 400 € |

Schéma départemental de coopération intercommunale (information)

Le Maire informe le Conseil municipal qu'étant donné que la communauté de communes Jura Nord n'est pas touchée, la commune n'est pas non plus impactée par le schéma départemental de coopération intercommunale (SDCI) et n'a donc pas obligation à délibérer. Ce schéma, issu de la loi NOTRe concerne la fusion des intercommunalités (ECPI) ou par anticipation de certains syndicats.

Lancement consultations pour études aménagement « A la Vue de Dole » et « Brangeons »

Monsieur FERRAND informe le Conseil municipal qu'il est nécessaire de transmettre à la Communauté de communes Jura Nord qui portera le dossier, un certificat d'urbanisme (CU) pour l'implantation éventuel de la gendarmerie dans le projet d'urbanisation « A la Vue de Dole ».

En ce qui concerne l'aménagement sur le secteur « Brangeons », il s'agira d'une zone économique.

Monsieur le Maire demande au Conseil municipal l'autorisation pour le lancement des appels d'offres pour recruter les bureaux d'études pour l'aménagement des 2 zones. Il précise que le cabinet GAUME a déjà réalisé un cahier des charges pour le secteur « A la vue de Dole » et que les frais d'études s'élèveront à environ 5 000€/projet.

Le Conseil municipal accepte à l'unanimité le lancement de ces deux consultations (M. PROST ne participe pas au vote).

Acquisition propriété centre village

Monsieur le Maire expose au Conseil municipal la mise en vente de la maison de Monsieur ORSAT, située au centre du village.

Il précise que les Domaines sont venus visiter pour faire une estimation des biens. Le Conseil municipal décide d'attendre la réponse des Domaines avant de se prononcer

sur une éventuelle acquisition ou préemption fonction des projets à réaliser par la commune dans les années à venir.

Prime de fin d'année

Le Conseil municipal décide à l'unanimité d'augmenter la prime fixe (150€, au prorata du nombre d'heures de travail) et automatique de fin d'année des agents.

Parmi les propositions effectuées en séance: +50€ (+33%), +100€ (66%) et +150€ (100%), le conseil municipal décide de retenir, avec 12 voix pour, une augmentation de 50€. (1 voix pour 100€ et une voix pour 150€).

M. FERRAND précise que cette augmentation est indépendante et ne se substitue pas à la prime « sur la manière de servir », instituée les années précédentes et supprimée.

Bâtiment

Bail commercial (ancienne agence postale)

Madame PAILLARD informe le Conseil municipal qu'à compter du 16 novembre prochain, un commerce primeur vient s'installer dans l'ancien local de la poste.

Le Conseil municipal autorise le Maire à signer ce bail dont le montant a été fixé lors du dernier conseil, à savoir 400 €/mois.

Bail à usage professionnel (bâtiment mairie)

Madame PAILLARD fait part au Conseil municipal d'une demande d'une infirmière pour un local. Le bureau des adjoints lui a été proposé pour un montant de 200 € par mois.

Le Conseil municipal décide avec 1 contre et 13 pour, de louer ce local et autorise le maire à signer le bail.

Par ailleurs, une réflexion devra être engagée pour repositionner à terme cette infirmière dans un autre local (ancien garage de la cours de mairie à aménager par exemple) en cohérence avec le cabinet médical.

Travaux local commercial Rue de Besançon

Madame PAILLARD informe le Conseil municipal qu'elle a consulté plusieurs entreprises et dispose de 4 devis concernant le ravalement complet des façades du bâtiment Rue de Besançon.

L'entreprise DETOUILLOIN est retenue pour effectuer ces travaux pour un montant de 15 996 € TTC.

Elle informe le Conseil municipal qu'elle a également reçu 2 devis pour le changement de la vitrine et qu'elle est en attente de 2 autres.

QUESTIONS DIVERSES

1 – Monsieur le Maire informe le Conseil municipal qu'il a reçu une demande de gratuité de la part de l'Association des Parents d'Elèves (APE) pour une location de la salle polyvalente le 2 avril 2016. Les bénéficiaires de cette manifestation permettront de financer une partie des voyages scolaires des élèves de l'école. Le Conseil municipal accepte à l'unanimité des présents.

2 – M. FERRAND demande à Monsieur PROST si ses champs ont été nettoyés par les locataires de la salle polyvalente qui avaient, sans autorisation, effectué un lâché de lanternes. La réponse est non, M. le Maire doit toujours contacter les locataires.

3 – M. FERRAND informe le Conseil municipal que le pot des agents aura lieu le jeudi 17 décembre prochain à 18h à la salle de réunion n°1.

4 – M. FERRAND demande à Mme BERNARD, référente élue de la salle polyvalente, d'effectuer, de manière aléatoire, certains états des lieux avec Nicolas Richard, afin de l'assister dans cette tâche qui reste complexe et améliorer le service.

5 – M. FERRAND propose au Conseil municipal de faire un sondage auprès des habitants de la commune pour diminuer la fréquence du ramassage des bacs gris à savoir tous les 15 jours (comme les bacs bleus), pour permettre une éventuelle diminution du coût des ordures ménagères. A l'appui de ce sondage, une démarche sera engagée ou non, auprès de la CCJN, des autres communes puis du SICTOM.

6 – M. GOUNAND informe le Conseil municipal qu'il a fait un point avec l'entreprise SJE pour la réfection des bordures, qui engendrera une plus-value par rapport au devis initial compte tenu des travaux supplémentaires.

7 – M. GOUNAND informe le Conseil municipal que l'entreprise SJE va effectuer la tranchée pour le branchement de l'éclairage public à la salle polyvalente et que les agents feront les branchements électriques nécessaires en régie.

8 – M. GOUNAND informe le Conseil municipal que le pot du 11 novembre est à la charge de la commune.

9 – M. GOUNAND informe le Conseil municipal qu'il a visité la maison éclusière appartenant à la VNF. Une location pourrait être envisagée au tarif de 300 et 400 € par mois.

Une proposition de vente pourra être faite par la VNF dans deux ans. L'étude de ce projet doit se poursuivre.

10 – Mme PAILLARD informe le Conseil municipal que la porte fenêtre arrière de la salle polyvalente a été forcée. Une plainte a été déposée, et un devis d'un montant de 3 591 € a été demandé et sera transmis à l'assurance pour prise en charge.

11 – Mme PAILLARD informe le Conseil municipal qu'elle dispose d'un devis d'un montant d'environ 1 500 € pour un nettoyage en profondeur de la salle polyvalente.

12 – M. DARCOQ souhaite que le Conseil municipal se prononce comme chaque année sur la mise à l'honneur d'une association et d'une personne pour la cérémonie des vœux du Maire.

13 – M. THEVENOT demande si le contrat de déneigement est toujours valable pour cette année. Monsieur le Maire lui confirme que la même entreprise interviendra sur la commune.

14 – Mme BERNARD informe le Conseil municipal que la mairie de FRAISANS avait effectué une opération ravalement de façade avec des subventions importantes (Opération programmée d'amélioration de l'Habitat).

Monsieur le Maire lui demande de prendre rendez-vous avec la mairie de FRAISANS pour avoir des renseignements complémentaires et nécessaires à cette démarche.

15 – M. PROST informe le Conseil municipal des problèmes récurrents de stationnement des véhicules Rue des minerais, sur les trottoirs.

Monsieur le Maire précise que la règlementation stipule que les piétons doivent être sur les trottoirs de gauche (en montant) et qu'est toléré le stationnement des véhicules sur les trottoirs de droite. Néanmoins le carrefour doit rester libre ne pas entraver les manœuvres des engins agricoles.

16 – M. GOUNAND informe le Conseil municipal qu'il dispose d'un devis de l'entreprise LOCONET pour dératiser une fois par an au tarif de 1 400 €.

Il précise qu'il existe une journée de formation pour les agents permettant de manipuler les produits toxiques et d'effectuer ce traitement de manière autonome. Le Conseil municipal propose d'inscrire les 2 agents techniques à cette formation.

17 – Suite à la sollicitation de l'association ADN, et après réflexion, les membres du Conseil municipal autorisent à l'unanimité l'association à planter un Ginko Biloba. Il sera nécessaire que Madame GILLET prenne contact avec Monsieur GOUNAND, représentant de la commission environnement, afin de trouver un emplacement précis et adapté.

La séance est levée à 23h35
